



Les sciences sociales en question : grandes controverses épistémologiques et méthodologiques

Les sciences sociales en question : grandes controverses épistémologiques

Compte rendu de la 38^e séance

Enquêter auprès de la police

9 novembre 2017

Nonna Mayer introduit la séance¹ en soulignant l'existence d'un malaise dans la police qui est aujourd'hui une catégorie socio-professionnelle en crise, qui a le sentiment d'être en première ligne, très exposée à des attaques terroristes et qui, dans le même temps, fait l'objet d'un nombre croissant de plaintes et de remises en cause. Comment enquêter auprès de cette population dans ce contexte sensible ? Jacques de Maillard, directeur adjoint du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP-Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), tente de répondre à cette question. Il a déjà participé à de nombreuses enquêtes sur la police et il a présidé le groupe de travail auteur en 2016 d'un rapport rédigé pour le *think tank* Terra Nova, *Police et population : pour des relations de confiance*². Elodie Lemaire (CURAPP-ESS/Université de Picardie Jules Verne), qui a également enquêté au sein de la police (sa thèse de sociologie était consacrée à l'ethnographie d'un commissariat³), est sa discutante.

¹ Compte rendu rédigé par Doris Buu Sao et revu par les deux intervenant.e.s.

² Rapport en ligne sur le site : [http://tnova.fr/system/contents/files/000/001/259/original/02112016 - Police et population pour des relations de confiance.pdf?1478074575](http://tnova.fr/system/contents/files/000/001/259/original/02112016_Police_et_population_pour_des_relations_de_confiance.pdf?1478074575).

Il a également publié « Les logiques professionnelles et politiques du contrôle. Des styles de police différents en France et en Allemagne », in *Revue française de science politique*, 66(2), 2016, pp. 271-293) et avec Fabien Jobard *Sociologie de la police* (Paris, A. Colin, Coll. U, 2015) et *Polices comparées* (Paris, LGDJ, Coll. Clefs, 2017).

³ *Division du travail dans l'institution policière. Ethnographie d'un commissariat de sécurité publique* (Amiens,

Jacques de Maillard

Jacques de Maillard précise que sa présentation porte uniquement sur la police de sécurité publique, elle ne traite pas des institutions chargées du renseignement ou du maintien de l'ordre. Son propos se fonde sur plusieurs projets de recherche auxquels il a participé. Le projet ANR « Polis » dirigé par Sébastien Roché et Dietrich Oberwittler, qui compare les relations police-jeunes en France et en Allemagne, comprenait un volet qualitatif d'observation du travail de patrouille des policiers et une enquête par questionnaire auprès de lycéens sur les représentations qu'ils ont de la police. Jacques de Maillard s'est chargé de la partie qualitative. Le deuxième projet est le programme ANR « Refmanpol », qui porte sur la réforme managériale de la police dans une perspective comparée France-Grande-Bretagne (plus précisément en Angleterre et au Pays de Galles, l'Ecosse ayant des règles d'organisation du travail policier légèrement différentes), conduite par Jacques de Maillard, et à laquelle ont participé Anne-Cécile Douillet, Mathieu Zagrodzki et Steve Savage. Enfin, Jacques de Maillard évoque différents travaux de synthèse qu'il a publiés seul ou avec Fabien Jobard, auxquels s'ajoute le rapport de recherche réalisé pour Terra Nova suivant une démarche plus engagée. Il parlera surtout des questions méthodologiques relatives à la conduite de l'enquête.

Jacques de Maillard commence par les obstacles spécifiques à ce terrain d'enquête. Selon la formule de Jean-Paul Brodeur, « l'action policière est un objet qui oppose une résistance délibérée au projet de connaître »⁴. Parce qu'elle-même mène des enquêtes, la police refuse généralement d'en faire l'objet. Les choses ont cependant évolué ces derniers temps. Alors que jusqu'au début des années 1980, la production académique sur la police était uniquement composée de travaux juridiques ou d'inspiration philosophique sans aucun fondement empirique, on compte aujourd'hui des dizaines de projets d'enquête sur ce sujet menés dans plusieurs disciplines (sociologie, psychologie, science politique, etc.).

Dans le cas des enquêtes Polis et Refmanpol, les chercheurs se sont retrouvés en face de terrains difficiles, tout particulièrement en France en raison de la sensibilité du sujet.

Université Picardie-Jules Verne, 2011). Elle a notamment publié « En être et s'en défaire. Retour réflexif sur l'enquête par immersion dans la police », in Erik Neveu, Pierre Leroux, (dir.), *En immersion. Pratiques intensives du terrain en journalisme, littérature et sciences sociales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, pp. 245-256).

⁴Jean-Paul Brodeur, « La police : mythes et réalités », dans *Criminologie*, 17(1), 1984, pp. 9-41.

L'enquête Polis portait notamment sur les pratiques de contrôle et le rapport de la police aux jeunes issus de minorités ethniques dans un contexte peu favorable : l'enquête avait débuté en 2010, dans le sillage des émeutes qui avaient eu lieu à Grenoble en juillet de la même année. Quant au projet sur l'introduction de techniques managériales dans la police, il a été mené à l'époque où la dénonciation de la culture des chiffres figurait au cœur de la critique publique de l'action policière.

La centralisation de l'institution policière rend également difficile l'accès au terrain. Une fois que l'on obtient l'accès au niveau national, le travail est certes facilité et les langues se délient assez facilement. Mais l'accord des autorités centrales n'empêche pas l'existence de freins au niveau local. Par exemple, lors de l'enquête Polis à Grenoble, le contexte post-émeutes a conduit à de nombreux refus d'accès au terrain.

Enquêter auprès de la police rencontre deux grandes difficultés. D'une part, le discours institutionnel est prégnant en son sein. Dans le cadre de l'enquête Polis, celui-ci consistait à rappeler que la police était une institution républicaine et que la population ne faisait donc l'objet d'aucune discrimination de la part des policiers. Dans le cadre de Refmanpol, le discours consistait à affirmer que l'organisation centrale fixait des objectifs qui étaient réalisés localement, de façon tout à fait logique, sans problème. La « langue de bois policière »⁵ est d'autant plus forte que l'on s'élève dans la hiérarchie.

D'autre part, les policiers sont formés à la réflexivité sur leur institution ; beaucoup d'entre eux avaient par exemple intériorisé la critique des effets pervers du management par la performance. En conséquence, ils avaient tendance à minorer l'utilité de la recherche, affirmant que l'évaluation de la réforme managériale avait déjà été faite en interne, notamment en Angleterre, où la circulation entre savoirs académiques et professionnels est beaucoup plus forte qu'en France. En France, l'intégration des critiques est plus difficile, comme le montrent les entretiens réalisés avec des policiers de la Brigade anti-criminalité (BAC) dans un commissariat de Seine-Saint-Denis au moment de la sortie de l'ouvrage de Didier Fassin, critique envers leur action⁶. Les enquêtés étaient très laconiques dans leurs réponses et il fallait un savoir-faire extraordinaire pour réussir à les faire parler. Le silence constituait un problème plus important que la langue de bois. Les chercheurs ont alors utilisé des techniques d'enquêtes spécifiques pour encourager la parole des enquêtés. Parler avec

⁵ Dominique Monjardet, « Gibier de recherche, la police et le projet de connaître », *Criminologie*, 38 (2), 2005.

⁶ Didier Fassin, *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil, 2011.

les « agents de base » (gardiens de la paix, encadrants intermédiaires, etc.) par exemple porte souvent ses fruits : ceux-ci parlent de leur travail de façon très libre quand ils ont le sentiment que l'organisation policière ne leur laisse pas suffisamment la parole. Sur des sujets sensibles, comme ici celui du management, il existe cependant toujours le risque, identifié par le sociologue américain Gary Marx⁷, de produire des travaux sur l'institution vue de l'intérieur, mais insuffisamment critiques, ou de porter un regard extérieur et critique sans connaître vraiment ce qui se passe à l'intérieur.

Jacques de Maillard, dans un deuxième temps, aborde les manières de surmonter les obstacles et les méthodes mises en œuvre pour produire une information satisfaisante. L'équipe a combiné entretiens et observations afin de rendre compte des raisonnements mis en actes par les agents, de donner à voir des situations de travail, en se familiarisant avec les univers professionnels et les conditions de travail de ces derniers. Cette combinaison s'est faite différemment selon les enquêtes. Pour Polis, l'équipe a procédé à des observations longues (d'une durée de 200 heures) et a réalisé entre 30 et 40 entretiens par site. A ces données se sont ajoutés des questionnaires mais la dimension ethnographique reste forte. Pour Refmanpol, l'équipe a fait beaucoup moins d'observation directe. Celle-ci a surtout porté sur des réunions d'évaluation ou sur l'enregistrement des données, le cœur de l'enquête reposant sur l'usage croisé des entretiens.

Le projet Polis devait initialement être une analyse comparée des cultures professionnelles, réalisée sur la base d'entretiens. Mais les chercheurs ont constaté qu'ils avaient du mal à distinguer le dire, le penser et le faire. Ils ont donc déplacé la focale de la recherche en mobilisant essentiellement l'observation directe des pratiques concrètes de contrôle policier. Des pratiques dont ils pouvaient facilement connaître la fréquence, les territoires où elles avaient lieu ou encore les raisons qui amenaient à les mettre en œuvre. L'avantage est qu'il existe aussi une vaste littérature sur ces pratiques. Les chercheurs se sont demandés si les policiers allemands et français faisaient autant de contrôles, si ceux-ci avaient les mêmes motifs et les mêmes cibles. Pour répondre à ces questions, ils ont constitué une base de données à partir des comptes rendus d'observations de contrôles policiers, 257 en Allemagne et 293 en France, qu'ils ont analysés en fonction d'une quinzaine d'indicateurs. Ils en ont tiré

⁷ « Much of the literature on controversial police topics breaks down into two categories: uncritical work by well-informed insiders and critical work by uninformed outsiders » (Gary T. Marx, *Undercover: Police Surveillance in America*, Berkeley, University of California Press, 1988).

une typologie. Il en ressort que les contrôles dits « d'initiative », c'est-à-dire discrétionnaires, fondés sur une suspicion de délit en l'absence d'infraction visible, étaient deux fois plus fréquents en France qu'en Allemagne (27,3% contre 12,6% des contrôles). Les chercheurs ont surtout utilisé le matériau qualitatif, s'intéressant aux raisonnements concrets, aux faisceaux d'indices que les policiers engagent pour décider d'un contrôle. Les chercheurs sont revenus avec les membres des brigades sur les raisons de leurs contrôles. Comme Jérémie Gauthier dans son enquête sur le traitement policier des minorités en France et en Allemagne⁸, ils ont mis en lumière les différentes logiques de ces contrôles : lutter contre la criminalité, affirmer l'autorité policière, récupérer du renseignement, etc. Ils montrent que le policier allemand a souvent un raisonnement coût-avantage et qu'il réfléchit plus que le policier français aux effets pervers du contrôle (logique d'évitement). Concernant les cibles, ils ont distingué en fonction de l'origine apparente (couleur de peau) des personnes contrôlées. Ils notent qu'il n'y a pas vraiment de surcontrôle des personnes appartenant aux minorités visibles en Allemagne, contrairement à ce qui se passe en France où celles-ci sont nettement plus contrôlées⁹. Pour expliquer ces différences, les chercheurs insistent sur deux facteurs centraux qui ressortent des raisonnements des agents en situation. D'une part, la mise en œuvre d'un raisonnement probabiliste, pourtant sans fondement solide, selon lesquelles certaines catégories de personnes auraient une propension accrue à la délinquance ou à la criminalité. D'autre part, l'effort pour affirmer l'autorité policière dans des contextes où contrôles et tensions s'alimentent mutuellement. L'analyse articule donc différents niveaux : l'action en situation (micro), le lien au territoire (méso), et les politiques nationales (macro). La comparaison les a aidés à travailler l'interprétation des comportements qu'ils avaient observés en des lieux et à des moments spécifiques.

Concernant l'enquête Refmanpol, les chercheurs ont étudié l'introduction d'idées, de techniques et d'outils relevant du New Public Management dans la police. Ils se sont intéressés au lien entre la manière dont on en rend compte à l'extérieur de la police et les mutations organisationnelles internes. Autrement dit, ils ont étudié ce qu'ils ont appelé « les régimes de performance » de la police, dans une perspective d'instrumentalisation de l'action

⁸ Jérémie Gauthier, « Origines contrôlées. Police et minorités en France et en Allemagne », *Sociétés contemporaines*, 2015, 1(97), pp. 101-127.

⁹ Les résultats chiffrés sont donnés dans Jacques de Maillard. Daniela Hunold, Sébastien Roché, Dietrich Oberwittler, Mathieu Zagrodzki, « Les logiques professionnelles et politiques du contrôle. Des styles de police différents en France et en Allemagne », dans *Revue française de science politique*, 2016, 66 (2), pp.271-293.

publique. Ils ont été très attentifs à deux dimensions en particulier : le poids des organisations, ensembles verticaux comprenant de nombreux niveaux, et les spécificités de l'activité policière. La problématique se situe donc au carrefour des réformes managériales, des dynamiques professionnelles et des recompositions de l'organisation.

Parce que l'enquête a été menée principalement à partir d'entretiens, Jacques de Maillard souligne le risque de la dissociation entre ce qui est dit en entretien et la pratique effective, et entre le dit et le pensé. Comment les chercheurs ont-ils dépassé cet obstacle pour construire une analyse solide ? Tous les entretiens ont été enregistrés et retranscrits. En Grande-Bretagne surtout, la retranscription des enregistrements a été très utile pour s'approprier les matériaux. Pendant l'enquête, les chercheurs ont mis en œuvre trois techniques. D'abord, ils ont insisté pendant les entretiens sur les pratiques concrètes (combien d'objectifs fixés, lesquels, etc.) plutôt que sur les discours. Ensuite, ils ont fait varier les types d'enquêtés au sein du commissariat pour obtenir différentes perspectives (commissaire, brigadier, etc.). Enfin, ils ont croisé les entretiens pour donner une épaisseur au terrain étudié, fait des analyses de cas (sur le fonctionnement d'un service territorial, sur la mise en œuvre de projets spécifiques, sur un certain type de services, etc.). En circonscrivant au maximum leur terrain, ils ont pu construire un argumentaire scientifique systématique. Ils concluent à une logique d'intégration organisationnelle forte du fait de la remontée de tableaux de bords, de suivis plus fréquents, de mécanismes de redevabilité interne. Ils notent aussi des situations particulières, liées au rôle joué par les cadres intermédiaires qui peuvent réinterpréter les consignes ou à des rivalités interprofessionnelles au sein des services de police¹⁰.

Le dernier point de la présentation de Jacques de Maillard porte sur la dimension comparative. Les travaux comparés sur la police sont rares. En général, les recherches se concentrent sur des cas nationaux. Actuellement pourtant, une vague d'enquête est en cours dans différents pays européens. La démarche comparative pose le problème de la langue, la langue nationale mais aussi la langue de l'administration ou de la bureaucratie. Ainsi, le terme de « performance policière » n'a pas du tout le même sens en France, où elle est fondée sur des indicateurs quantifiés en lien avec la criminalité, et en Grande-Bretagne, où

¹⁰ Jacques de Maillard, Stephen Savage, « Les détectives dans la cage de fer néo-managériale ? Une analyse de deux polices anglaises », *Sociologie du travail*, 59 (4), 2017.

elle revêt un sens beaucoup plus large, celui de l'évaluation de l'activité policière en général, y compris dans son rapport avec la population. Il existe d'importantes différences juridiques et organisationnelles, des divisions entre services qui n'obéissent pas aux mêmes logiques. La comparaison expose donc au risque de nominalisme, celui de considérer comme équivalents des termes juridiques ou professionnels qui n'ont pas nécessairement le même sens d'un pays à l'autre. La difficulté principale réside toutefois dans un défaut éventuel de symétrie entre les données collectées dans chaque pays, sachant que la dynamique de la recherche n'est pas totalement contrôlable, qu'elle dépend de l'évolution de l'entretien, du degré de familiarité avec le pays étudié, etc. Les chercheurs ont donc publié des articles comparés mais aussi des articles spécifiques par pays.

Quelles sont les principales conclusions des deux recherches ? Dans le cas de Polis, les chercheurs ont moins travaillé sur la manière de contrôler que sur les cibles du contrôle et les raisonnements mis au jour. De leurs éléments d'explication au niveau micro et méso, quatre points forts ressortent :

- 1. Les politiques policières sont différentes (ainsi, la politique du chiffre caractérise essentiellement la France) ;
- 2. Le contenu et la durée des formations diffèrent (en Allemagne, elles sont plus ouvertes aux matières non juridiques) ;
- 3. Des différences structurelles s'observent en matière de socialisation professionnelle. En France s'institue une division entre « nous » et « eux », les policiers du commissariat font front commun face aux agressions subies et le niveau de tension verbale est plus important qu'en Allemagne ;
- 4. Les conceptions du métier sont différentes, qu'il s'agisse de l'application de la loi, de la lutte contre la délinquance ou de la valorisation du « profil du chasseur », beaucoup plus présente en France qu'en Allemagne. Globalement, les policiers allemands contrôlent beaucoup moins et possèdent un niveau de légitimité plus élevé.

Ces conclusions peuvent servir à questionner les politiques policières françaises. Au-delà des politiques publiques, ces situations professionnelles et sociales sont également profondément ancrées dans les mentalités.

Dans le cas de Refmanpol, la comparaison s'inspire des débats scientifiques autour du *New Public Management* ou nouvelle gestion publique. Les indicateurs du *new management* produisent-ils de la décentralisation ou de la centralisation professionnelle ? Quel style managérial domine dans les réunions d'évaluation (logique du *problem solving* ou logique descendante pour rappeler les objectifs de l'organisation) ? Les chiffres sont-ils manipulés ? Les chercheurs ont observé, dans les deux pays, une tendance à la responsabilisation des cadres intermédiaires ; la logique ambivalente d'un style de management qui combine la résolution de problèmes avec un rappel très fort des objectifs de performance comprenant une dimension punitive, parfois théâtralisée ; l'encouragement au raisonnement prospectif, et la recherche de résultats à court terme. Les indicateurs utilisés des deux côtés du Channel ne sont cependant pas tous identiques. A Londres, la confiance en l'institution policière est évaluée sur la base d'indicateurs de satisfaction du public, pas à Paris. A Paris, la Préfecture de police concentre les chiffres, alors qu'à Londres, les chiffres sont publics, ce qui donne lieu à des logiques de *benchmarking* et à la comparaison entre les forces de la police. Est-il pertinent d'opposer modèle français et modèle britannique, police autoritaire et *policing by consent*, police du roi et police du peuple ? La comparaison montre que l'opposition n'est pas si tranchée : la police française intègre des éléments propres à la police britannique tandis que la *Met* tend à durcir son régime managérial de lutte contre la criminalité. Des différences demeurent, mais elles sont souvent réinventées, réactivant les traditions administratives.

Elodie Lemaire

Elodie Lemaire précise qu'elle a enquêté à plusieurs reprises au sein de commissariats de sécurité publique ; actuellement, elle mène une recherche sur la fabrique des collectifs dans la police. Le titre du séminaire, *Enquêter auprès de la police*, l'interroge : enquête-t-on auprès de la police ou auprès des policiers ? La police est un espace pluriel, marqué par des situations très contrastées, des hiérarchies, des clivages de classe, etc. La chercheuse invite donc d'abord à introduire de la différenciation dans les manières d'étudier la police et à s'interroger sur les enjeux méthodologiques. Comment enquêter auprès de différents services, différents grades, etc. ? Se pose ensuite la question du lieu de l'enquête. Les policiers ne doivent-ils être étudiés qu'au travail ? Peut-être faut-il, pour comprendre les raisonnements qui entourent les pratiques de contrôle par exemple, sortir des commissariats

pour appréhender leur vision du monde dans son ensemble, prendre en compte leurs caractéristiques matrimoniales, leurs activités politiques, sportives ? Elle revient ensuite sur l'articulation des entretiens avec les observations de terrain, à laquelle elle souscrit totalement. Mais où peut-on observer les policiers ? N'y a-t-il pas plusieurs scènes d'observation ? Ce que dit un policier en entretien, il ne le dira pas de la même manière dans la rue ou avec ses collègues. Observations et entretiens demandent à être mis en relation avec des documents comme les archives, les textes de lois, les organigrammes, etc. La question de la construction du cas ethnographique et de la montée en généralité est aussi essentielle sur le terrain policier, à plus forte raison quand on enquête seul : il est délicat de travailler dans plusieurs secteurs de police répartis sur tout le territoire.

Elodie Lemaire s'interroge également sur l'accès au terrain. La police s'est ouverte aux chercheurs, des directives encouragent cette ouverture, il faudrait relativiser l'opacité du milieu et sa résistance à l'enquête. Jacques de Maillard aborde souvent, dans ses articles, la question des manières de gagner la confiance des enquêtés. Il serait intéressant de prendre en compte à cet égard les caractéristiques sociales du sociologue, à commencer par le genre. Geneviève Pruvost a étudié les difficultés auxquelles se heurtent les femmes entrant dans la police, l'entreprise de virilisation à laquelle elles sont soumises¹¹. Mais être une femme a aussi de grands avantages pour enquêter sur la police, cela permet plus facilement d'accéder à l'intime. De même, la position sociale compte : Elodie Lemaire a commencé à enquêter quand elle était doctorante alors que Jacques de Maillard est professeur. Il peut y avoir une homologie de position entre enquêtrice/enquêteur et enquêté, plus on progresse dans sa carrière professionnelle, plus on accèderait facilement aux policiers les plus hauts gradés. Elodie Lemaire s'interroge aussi sur les problèmes que pose le fait d'enquêter à plusieurs. Elle termine par une dernière question qui ouvre le débat : comment les policiers voient-ils le sociologue, quelles sont leurs attentes à son égard, tant sur le terrain qu'au-delà de celui-ci ?

Jacques de Maillard reconnaît l'intérêt d'enquêter en dehors du commissariat mais il estime que tout ne peut pas être fait dans le cadre d'une même étude. Néanmoins, au fil du temps passé avec les unités, une familiarisation se met en place et les conversations portent parfois

¹¹ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2007.

sur des aspects plus personnels. Les chercheurs ont choisi de partir des pratiques policières, en situation, puis de chercher par les entretiens à reconstituer leur vision du monde. Ils notent l'absence de déterminisme, la fluidité des prises de position des agents. C'est le charme de l'observation directe et de la présence prolongée dans les services. Concernant l'articulation des entretiens et des observations, les propos varient effectivement en fonction des situations et les traces objectivées comme les organigrammes peuvent être très utiles. En France, la difficulté tient à ce que la police garde très peu de traces des contrôles. En Grande-Bretagne, les chercheurs ont eu accès à des données en ligne avant même d'accéder au commissariat ; en France, ces données sont moins élaborées et compliquées à obtenir.

La question de la construction du cas et de la montée en généralité est d'autant plus cruciale qu'il s'agit d'un travail comparatif. Pour Polis, ils ont enquêté à Grenoble et Lyon, pour ne pas généraliser à partir du cas particulier de Paris. Concernant l'accès au terrain et la confiance des enquêtés, Jacques de Maillard a souvent rencontré chez les agents de base une sorte de méfiance au départ en face de l'intellectuel qu'il est à leurs yeux, une réticence à l'entretien imposé par leur supérieur. Mais le fait que le chercheur soit là pour les écouter les rassure. Sur des sujets aussi sensibles que les contrôles, si l'on prend bien garde à toujours s'abstenir de commentaires négatifs, on peut être surpris de la facilité avec laquelle les policiers peuvent parfois s'exprimer. Enfin, concernant l'influence de la position sociale du chercheur sur les modalités d'accès au terrain, Jacques de Maillard explique que les commissaires n'ont pas toujours pris le temps de vérifier qui il était, de l'identifier. Il y a des sociologues controversés au sein de la police, il n'en fait pas partie. Il reste frappé par la relative séparation des deux mondes, policier et universitaire.

Quant au fait d'enquêter à plusieurs, dans des pays différents, il reconnaît qu'il n'a pas fait d'observations en Allemagne, les chercheurs se sont beaucoup coordonnés et se sont répartis le travail. La dimension multidisciplinaire enfin a pu soulever des difficultés dans la compréhension et le travail en équipe, notamment quand il a fallu analyser les données avec des criminologues.

Discussion avec le public

Anja Durovic (CEE) revient sur le risque d'homogénéisation des situations nationales : l'Allemagne est un Etat fédéral et il existe donc de grandes différences d'un *Land* à l'autre. Pourquoi les chercheurs ont-ils choisi de traiter les cas du Bade-Wurtemberg et de la Rhénanie du Nord-Westphalie (l'article dans la *Revue française de science politique*) ? Samy Cohen demande si les chercheurs ont eu des retours des enquêtés sur leur travail ; si les réponses des policiers hommes diffèrent de celles des femmes ; s'ils ont perçu que les enquêtés avaient l'impression d'une imposition de problématique. Il interroge aussi l'intervenant sur les manières de surmonter le problème de la langue de bois et, peut-être, inversement, de surestimer le problème ? ; sur le degré d'autonomie des policiers ; sur la comparaison entre entretiens enregistrés et entretiens non enregistrés ; sur l'influence des autorisations du ministère sur l'accès au terrain : les instructions d'en haut aident-elles le chercheur, rendent-elles les policiers plus réceptifs ?

Jérémy Gauthier rebondit sur les questions de l'enquête collective et de l'impact du genre. Son enquête en binôme avec Mathilde Darley montre que les questions de genre et de sexualité - remarques sur leur physique, leur relations (sont-ils en couple) - sont omniprésentes dans leur interaction avec les policiers, les intéressant beaucoup moins plus que leur situation professionnelle¹².

Jérémy Gauthier note qu'en France, seuls des blancs ont enquêté dans la police. Il s'attendait à ce que les questions liées au racisme et aux discriminations soient difficiles à traiter, et il se rend compte qu'elles sont très facilement abordées par les policiers de la base. Certains se sont d'abord montrés méfiants, mais une fois en entretien, il n'a pas senti de grande difficulté à les faire parler de ces sujets. Il s'interroge aussi sur la logique sociale des contrôles, les biais de classe. Enfin, il se demande qu'est-ce que la comparaison apporte réellement ? F. Jobard, D. Fassin ont souvent une approche assez fonctionnaliste de la police. Comparer avec l'étranger favorise-t-il des perspectives innovantes ?

Pour Jacques de Maillard, la comparaison permet un bilan systématique des ressemblances et des différences à partir duquel on peut ensuite généraliser. Le fait de constater par

¹² « Une virilité interpellée ? En quête de genre au commissariat », *Genèses*, 2014/4 (n° 97).

exemple que le nombre et le style des contrôles d'identité varient grandement d'un pays à l'autre, renseigne sur les processus d'acclimatation nationale, régionale ou locale du travail policier. Il note deux écueils des travaux sur la police : le relativisme, qui consiste à dire que tout est très différent d'un pays à l'autre, et son symétrique postulant l'universalisme des pratiques policières. La comparaison permet de dépasser cette double aporie.

Concernant la question raciale, les chercheurs sont partis des propos des enquêtés plutôt que de les interroger d'emblée sur cet enjeu sensible. Sur le genre, Jacques de Maillard dit qu'il a finalement enquêté dans des contextes à prédominance masculine. Sur l'enregistrement, il dit lui-même n'enregistrer quasiment plus ses entretiens, mais que cela reste très utile sur de nouveaux terrains, notamment quand il était en Angleterre.

Sur la question des instructions venues d'en haut, la difficulté est que dans la police domine une logique descendante, *top/bottom*. Mais un directeur départemental de la sécurité publique adjoint est en mesure de bloquer ces instructions s'il le désire. La diversification des interlocuteurs permet de surmonter ces difficultés.

La langue de bois reste souvent un problème, les policiers ont une manière de parler très formaliste. Concernant le risque d'imposer la problématique du chercheur aux interviewés, Jacques de Maillard dit poser toujours des questions très concrètes, les plus proches possible des pratiques.

Dominique Monjardet a analysé la question de la restitution : les policiers reprochent souvent aux sociologues de leur dire des choses qu'ils savent déjà. Mais les chercheurs ont l'avantage d'avoir une position de surplomb, qui leur permet de mettre en relation des points de vue. Jacques de Maillard aurait aimé pouvoir rendre compte de l'enquête Refmanpol dans les commissariats. Mais ils n'ont été autorisés qu'à faire des retours auprès de commissaires et d'officiers, ce qui traduit bien la hiérarchisation du système français ; et leurs conclusions sont réinterprétées en fonction des préoccupations des services. Enfin, pour ce qui est du choix des terrains d'enquête, il y a effectivement des politiques propres aux différents *Länder*, les conclusions de Jérémie Gauthier vont aussi dans ce sens. Mais reste que globalement la question des contrôles d'identité n'est pas une question aussi centrale en Allemagne qu'en France.

Sophie Body-Gendrot remarque qu'en fonction du statut affiché par l'enquêteur (missionnée par le ministère de l'Intérieur ou simple universitaire), les réactions des enquêtés sont très différentes. Plus la position est prestigieuse, plus les policiers cherchent à se valoriser. A l'occasion d'une recherche comparée entre Paris, New York et Londres, elle a par ailleurs observé que l'accès au terrain était plus difficile en France. Jean-Paul Hanon, qui a dirigé une recherche comparative sur le travail de renseignement en Grande Bretagne, en Allemagne et en France, explique d'abord que le fait d'être trop appuyé par l'Etat peut être un vrai problème : les enquêteurs perdent en autonomie et en pouvoir d'initiative. Lui aussi a eu moins de difficultés à obtenir des données en Grande Bretagne. Pour gagner la confiance des enquêtés, ils sont partis des éléments les plus neutres, les plus factuels possibles, notamment les organigrammes des services, pour ensuite parler du métier de policier. Jean-Paul Hanon a essayé de ne pas être un chercheur intrusif. Il a banni le micro et l'ordinateur. En ce qui concerne la police, ce qu'il écrit lui appartient mais il soumet ses écrits aux services secrets pour se préserver l'accès au terrain. Il a défendu son rapport devant la hiérarchie policière, ce qui a parfois été difficile. Il n'a pas été autorisé à envoyer le rapport à l'ensemble des gendarmeries dans lesquelles il a enquêté. Il demande pour finir comment Jacques de Maillard et son équipe ont décidé du nombre d'entretiens qu'ils devaient réaliser.

Jacques de Maillard répond que le nombre d'entretiens dépend de ce qu'on cherche. Ils ont parfois mal calibré le nombre d'entretiens nécessaires par rapport à la quantité de questions à traiter. *A posteriori*, il lui semble qu'ils avaient voulu traiter trop de sujets, ce qui empêchait de les étudier en profondeur ; et ils étaient contraints par les autorisations qui limitaient les périodes d'enquête dans le temps. Concernant les remarques de Sophie Body-Gendrot, il reconnaît qu'il y a effectivement des grands moments de solitude pour le chercheur, les policiers ne sont pas toujours très aimables et les enquêteurs sont parfois pris dans des rapports de domination assez éprouvants. Par rapport aux services secrets, Jacques de Maillard est d'avis de ne pas hésiter à proposer aux enquêtés de leur faire relire leurs propos avant publication : sur des sujets institutionnels, ils peuvent apporter des choses, rectifier des erreurs. Enfin, il n'a jamais présenté de rapport à l'institution policière. Il essaie de faire passer des idées auprès des enquêtés, mais la réception se fait généralement beaucoup plus dans les médias qu'au sein de l'institution.